

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE de MEMBRES		
<u>Afférents au conseil</u>	<u>En exercice</u>	<u>Votants</u>
15	15	12

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mesdames Stéphanie BANOS, Delphine FASSIER, Sandrine BUISSET et Messieurs Jean-Yves BIGOT, Gérard DESORMES, Thierry MONDO, Cédric LENOIR, David SCHVOCH, Cédric TABOAS.

Absents :

Mesdames Maylis BERNHARD, Christine CARMELLINO-ACCARDO et Monsieur Michael FASSIER

Représentés :

Mme Corine CASTERS représentée par M Gérard DESORMES, Mme Séverine HARTEMANN représentée par M Cédric LENOIR et M Benjamin HUDEBINE représenté par M Cédric TABOAS.

Secrétaire :

Madame Sandrine BUISSET

Date de la convocation
04/05/2023

Date d'affichage
04/05/2023

DÉLIBÉRATION 2023.31 – SUBVENTION ÉCOLE PRIMAIRE

Madame le Maire expose aux membres :

Le directeur de la primaire, lors de la cérémonie de baptême de l'école primaire, a inauguré le nouveau nom du bâtiment scolaire. Lors de la cérémonie, le nouveau logo de l'école a été présenté.

Il est proposé aux membres de prendre en charge ce logo par le biais d'une subvention communale d'un montant égal à la dépense, soit 360€.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

- **ACCEPTE** de verser une subvention en faveur de l'école primaire « les Châtaigniers » de Châtenay-sur-Seine à hauteur de 360€.

Châtenay-sur-Seine,
Le, 12 mai 2023

La secrétaire de séance :
Mme Sandrine BUISSET



Le Maire,
Stéphanie BANOS



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE de MEMBRES		
<u>Afférents au conseil</u>	<u>En exercice</u>	<u>Votants</u>
15	15	12

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mesdames Stéphanie BANOS, Delphine FASSIER, Sandrine BUISSET et Messieurs Jean-Yves BIGOT, Gérard DESORMES, Thierry MONDO, Cédric LENOIR, David SCHVOCH, Cédric TABOAS.

Absents :

Mesdames Maylis BERNHARD, Christine CARMELLINO-ACCARDO et Monsieur Michael FASSIER

Représentés :

Mme Corine CASTERS représentée par M Gérard DESORMES, Mme Séverine HARTEMANN représentée par M Cédric LENOIR et M Benjamin HUDEBINE représenté par M Cédric TABOAS.

Secrétaire :

Madame Sandrine BUISSET

Date de la convocation
04/05/2023

Date d'affichage
04/05/2023

DÉLIBÉRATION 2023.32 – APPROBATION DES DEVIS – TERRAIN MULTISPORTS

Madame le Maire rappelle aux membres que comme évoqué lors de la séance du conseil municipal du 27 mars 2023, la commune souhaite créer à l'emplacement du terrain de tennis actuel un terrain multisports.

Des demandes de prix ont été faites auprès d'entreprises spécialisées pour la réalisation des travaux.

Les devis reçus pour la réalisation du projet d'implantation du complexe sportif sont les suivants :

ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
SYNCHRONICITY	72 964.50€	87 557.40€
AGORESPACE	90 626.00€	108 751.20€

Considérant l'étude de projet,

Considérant le coût prévisionnel retenu pour la réalisation du projet,

Considérant les besoins recensés en matière de prestation et de qualité,

Considérant les devis reçus,

Il est proposé aux membres de retenir le devis répondant au mieux aux attentes de l'implantation du terrain multisports, soit la société AGORESPACE.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DÉCIDE** de retenir le devis de la société AGORESPACE, pour la création et l'implantation du terrain multisport,
- **DIT** que cette somme, sera inscrite au budget primitif communal 2024 et fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan 5 000 équipements sportifs de proximité,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Châtenay-sur-Seine,
Le, 12 mai 2023

La secrétaire de séance :
Mme Sandrine BUISSET



Le Maire,
Stéphanie BANOS



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE de MEMBRES		
<u>Afférents au conseil</u>	<u>En exercice</u>	<u>Votants</u>
15	15	12

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mesdames Stéphanie BANOS, Delphine FASSIER, Sandrine BUISSET et Messieurs Jean-Yves BIGOT, Gérard DESORMES, Thierry MONDO, Cédric LENOIR, David SCHVOCH, Cédric TABOAS.

Absents :

Mesdames Maylis BERNHARD, Christine CARMELLINO-ACCARDO et Monsieur Michael FASSIER

Représentés :

Mme Corine CASTERS représentée par M Gérard DESORMES, Mme Séverine HARTEMANN représentée par M Cédric LENOIR et M Benjamin HUDEBINE représenté par M Cédric TABOAS.

Secrétaire :

Madame Sandrine BUISSET

Date de la convocation
04/05/2023

Date d'affichage
04/05/2023

DÉLIBÉRATION 2023.33 – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – AGENCE NATIONALE DU SPORT

Madame le Maire expose aux membres :

Considérant la délibération n° 2023.28, adoptée lors de la séance de conseil municipal du 27 mars 2023, approuvant de solliciter l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre du plan 5 000 équipements sportifs de proximité pour l'année 2023 pour l'obtention d'une aide financière afin de réaliser l'implantation d'un terrain multisports ;

Considérant la délibération n° 2023.32 approuvant le devis de la société AGORESPACE relatif au projet d'implantation du terrain multisports pour un montant de 90 626€ HT ;

Considérant le plan d'investissement de l'Agence Nationale du Sport en faveur du développement d'équipements sportifs de proximité visant à financer 5 000 terrains de sport d'ici 2024 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel, qui se présente comme suit :

DÉPENSES		
Imputation compte	Montant HT	Montant TTC
2128	90 626.00€	108 751,20 €

RECETTES		
Moyens financiers	Montant HT	Taux
Aides publiques		
Agence Nationale du Sport	72 500.80€	80%
Conseil Régional	0,00€	0%
Conseil Départemental	0,00€	0%
Total aides publiques	72 500,80€	80%
Emprunts	0.00 €	0.00 €
Ressources propres	18 125,20€	20%
Total général	90 626,00€	100%

Considérant la date limite de dépôt des demandes de subvention auprès de l'ANS, soit le 31 mai 2023 ;

Considérant que la commune est éligible pour l'octroi d'une subvention d'investissement terrain de sport ;

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le
ID : 077-217701010-20230512-DELIB_2023_33-DE

Considérant que la délibération n° 2023.28 du 27 mars 2023 relative à la demande de subvention d'investissement auprès de l'Agence Nationale du Sport ne mentionne pas le devis et le plan pluriannuel, il convient de délibérer.

L'exposé du Maire entendu,

Le conseil municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la demande de subvention, concernant le projet d'implantation d'un terrain multisports et son plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté ;
- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan « 5 000 équipements sportifs de proximité pour l'année 2023 » à hauteur de 80% du montant total de l'investissement réalisé, soit 72 500,80€ ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Châtenay-sur-Seine,
Le, 12 mai 2023

La secrétaire de séance :
Mme Sandrine BUISSET



Le Maire,
Stéphanie BANOS



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication ou notification
du

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE de MEMBRES		
<u>Afférents au conseil</u>	<u>En exercice</u>	<u>Votants</u>
15	15	12

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, sous la Présidence de **Stéphanie BANOS, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mesdames Stéphanie BANOS, Delphine FASSIER, Sandrine BUISSET et Messieurs Jean-Yves BIGOT, Gérard DESORMES, Thierry MONDO, Cédric LENOIR, David SCHVOCH, Cédric TABOAS.

Absents :

Mesdames Maylis BERNHARD, Christine CARMELLINO-ACCARDO et Monsieur Michael FASSIER

Représentés :

Mme Corine CASTERS représentée par M Gérard DESORMES, Mme Séverine HARTEMANN représentée par M Cédric LENOIR et M Benjamin HUDEBINE représenté par M Cédric TABOAS.

Secrétaire :

Madame Sandrine BUISSET

Date de la convocation
04/05/2023

Date d'affichage
04/05/2023

DÉLIBÉRATION 2023.34 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire expose aux membres qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget communal dans le cadre des amortissements.

La décision modificative se traduit ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

- Article 281351 :- 205.00€
- Article 281352 :+ 205.00€

- Article 281838 :- 1 666.00€
- Article 281831 :+ 1 666.00€

- Article 281848 :- 538.00€
- Article 281841 :+ 538.00€

L'exposé du Maire entendu,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2023 approuvé lors de la séance de conseil municipal du 27 mars 2023,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**,

- **APPROUVE** la décision modificative présentée ci-dessus.

Châtenay-sur-Seine,
Le, 12 mai 2023

La secrétaire de séance :
Mme Sandrine BUISSET



Le Maire,
Stéphanie BANOS



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
le
et publication ou notification
du